

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 556

13 mars 2009

SOMMAIRE

Acorn (Luxco) 2	26654	Mangrove III S.C.A. SICAR	26688
Acorn (Luxco) 3	26652	Nivalex S.A.	26675
Adler Toy Investment S.à r.l.	26673	NTR Finance Luxembourg S.à r.l.	26687
Amcon Finance S.à r.l.	26680	Oeste International S.A.	26654
Anglo Coal International	26661	Opera Masters SCA SICAR	26657
ArcelorMittal WireSolutions	26680	Orbi Holdings S.A.	26657
Avanza Alpha S.à r.l.	26688	Piomfin S.A.	26687
Brachem Acquisition S.C.A.	26642	Pradera Holdco S.A.	26688
CARE Canadian Real Estate S.A.	26661	Print Service	26674
Carestin S.A.	26652	Reed S.A.	26671
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26642	Rexel Luxembourg S.A.	26675
DFL S.A.	26656	Rilease Software S.à r.l.	26684
Durante Business S.A.	26674	Saja International S.A.H.	26683
Echolux S.A.	26677	Sarigan S.A.	26677
Ernst & Young Luxembourg	26671	S. à r.l. WUST Construction LUXEM- BOURG	26678
Esimole S.A.	26660	Sestante 1 S.à r.l.	26652
European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF	26672	Sestante 2 S.à r.l.	26675
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	26655	SF Motta S.A.	26651
FZH-Lux	26681	S.I.SM S.A.	26658
Geoson S.à r.l.	26678	Solar Interactive	26678
I.G. Axell Holding S.A.	26660	Stahl Lux 1	26673
Iminvest Participation S.A.	26653	Tel & T International Holding S.A.	26672
Independent Business Consulting (Luxem- bourg)	26679	Tel & T International Holding S.A.	26680
Isoport S.A.	26686	TLPR Sàrl	26653
L'Alsacienne S.A.	26684	TLW Logistics S.à r.l.	26653
Lankos Participations S.A.	26676	Top Up TV International	26659
LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l.	26673	TQ4 S.à.r.l.	26687
Locluxe S.A.	26660	Universal Management Services Sàrl	26675
Luxholdco Gardien S.C.A.	26649	Wolf Investment SA	26654
Luxholdco MOS S.C.A.	26649	ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l.	26658
Malvoisie S.A. S.P.F.	26659	ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l.	26658
		ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.	26660
		ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l.	26657

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026880/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02463. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.685.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Brachem Acquisition S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 6th July, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C - 1960 on 19th October, 2006. The articles of association of the Company have been amended by deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19th September, 2006, published in the Mémorial, number C - 2182 on 22nd November, 2006.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Julien Raum, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euro (€ 400,000) from currently three million four hundred twenty-six thousand Euro (€ 3,426,000) to three million eight hundred twenty-six hundred Euro (€ 3,826,000) by the issue to some of the existing class A ordinary shareholders, the preferential subscription rights of the remaining shareholders being suppressed and those remaining shareholders waiving their preferential subscription rights, of three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares, at an issue price per class A ordinary share of one Euro twenty-five cents (€ 1.25), and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of Brahms Chemical Intermediate S.A. (in abbreviation Brachem S.A.), the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies regarding the limitation of the preferential subscription rights.

2. Increase of the authorised share capital of the Company by an amount of twelve million four hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€ 12,487,251.25) from currently two hundred ninety nine million five hundred seventy-four thousand Euro (€ 299,574,000) to three hundred twelve million sixty-one thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€ 312,061,251.25) consisting of two hundred forty-nine million six hundred forty-nine thousand nine hundred and one (249,649,001) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25); and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of Brahms Chemical Intermediate S.A. (in abbreviation Brachem S.A.), the sole manager of the Company, made In accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the class A ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of class A ordinary shares.

3. Consequential amendment of article 5. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of three million eight hundred twenty-six hundred Euro (€ 3,826,000) divided into (i) two million seven hundred forty thousand seven hundred ninety-nine (2,740,799) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) three hundred twenty thousand (320,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25.-) per Share and all of said Shares being fully paid.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional three hundred twelve million sixty-one thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€ 312,061,251.25) consisting of additional two hundred forty-nine million six hundred forty-nine thousand nine hundred and one (249,649,001) Class A Ordinary Shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25)

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential subscription rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorized in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such preferential subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gerant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.3. The share premium (if any) paid for the subscription of the Class B Ordinary Shares shall only be distributable to the Class B Ordinary Shares."

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euro (€ 400,000) from currently three million four hundred twenty-six thousand Euro (€ 3,426,000) to three million eight hundred twenty-six hundred Euro (€ 3,826,000) by the issue of three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares, each such class A ordinary share having a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25).

The meeting acknowledged and approved a report by the by the board of directors of the board of directors of Brahms Chemical Intermediate S.A. (in abbreviation Brachem S.A.), the sole manager of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies regarding the withdrawal of the preferential subscription rights, and resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The meeting resolved to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the class A ordinary shares so issued and it noted that the existing shareholders had waived their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of class A ordinary shares.

Each of the three hundred twenty thousand (320,000) new class A ordinary shares has been subscribed at an issue price of one Euro twenty-five cents (€1.25) and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Number of class A ordinary shares subscribed	Subscription price (€)
BC European Capital VIII-1	22,085	27,606.25
BC European Capital VIII-2	21,415	26,768.75
BC European Capital VIII-3	22,036	27,545.00
BC European Capital VIII-4	28,302	35,377.50
BC European Capital VIII-5	28,302	35,377.50
BC European Capital VIII-6	28,054	35,067.50
BC European Capital VIII-7	28,054	35,067.50
BC European Capital VIII-8	27,831	34,788.75
BC European Capital VIII-9	28,054	35,067.50
BC European Capital VIII-10	27,706	34,632.50

BC European Capital VIII-11	16,698	20,872.50
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG	4,469	5,586.25
BC European Capital VIII-14	4,970	6,212.50
BC European Capital VIII-15	397	496.25
BC European Capital VIII-16	2,483	3,103.75
BC European Capital VIII-17	149	186.25
BC European Capital VIII-18	124	155.00
BC European Capital VIII-19	124	155.00
BC European Capital VIII-20	124	155.00
BC European Capital VIII-21	124	155.00
BC European Capital VIII-22	60	75.00
BC European Capital VIII-23	50	62.50
BC European Capital VIII-24	40	50.00
BC European Capital VIII-25	35	43.75
BC European Capital VIII-26	25	31.25
BC European Capital VIII-27	25	31.25
BC European Capital VIII-28	25	31.25
BC European Capital VIII-29	15	18.75
BC European Capital VIII-30	15	18.75
BC European Capital VIII-31	10	12.50
BC European Capital VIII-32	10	12.50
BC European Capital VIII-33	5	6.25
BC European Capital VIII-34	5	6.25
BC European Capital VIII-35SC	149	186.25
BC European Capital VIII-36SC	10	12.50
BC European Capital VIII-37SC	10	12.50
BC European Capital VIII-38SC	5	6.25
BC European Capital VIII-39SC	5	6.25
Bain Capital Brenntag Cayman L.P.	28,000	35,000.00
TOTAL	320,000	400,000.00€

All the subscribers are here represented by Mr Pierre Stemper, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, which proxies, after having been signed in variety by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Evidence of such payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company by an amount of twelve million four hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€12,487,251.25) from currently two hundred ninety-nine million five hundred seventy-four thousand Euro (€299,574,000) to three hundred twelve million sixty-one thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€ 312,061,251.25) consisting of two hundred forty-nine million six hundred forty-nine thousand nine hundred and one (249,649,001) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25).

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, the meeting acknowledged and approved a report by the board of directors of Brahms Chemical Intermediate S.A. (in abbreviation Brachem S.A.), the sole manager of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price if any at which the class A ordinary shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders. The meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

Third resolution

Consequently, the meeting resolved to amend article 5. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of three million eight hundred twenty-six hundred Euro (€ 3,826,000) divided into (i) two million seven hundred forty thousand seven hundred ninety-nine (2,740,799) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) three hundred twenty thousand (320,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per Share and all of said Shares being fully paid.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional three hundred twelve million sixty-one thousand two hundred fifty-one Euro and twenty-five cents (€ 312,061,251.25) consisting of additional two hundred forty-nine million six hundred forty-nine thousand nine hundred and one (249,649,001) Class A Ordinary Shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25).

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential subscription rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorized in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such preferential subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.3. The share premium (if any) paid for the subscription of the Class B Ordinary Shares shall only be distributable to the Class B Ordinary Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,300.-.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Brachem Acquisition S.C.A. (la «Société»), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé par-devant le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»), N° C - 1960 le 19 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2006, publié au Mémorial, N° C -2182 le 22 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Stemper, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Julien Raum, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille Euro (€ 400.000) d'actuellement trois millions quatre cent vingt-six mille Euro (€ 3.426.000) à trois millions huit cent vingt-six mille Euro (€ 3.826.000) par l'émission à certains des actionnaires ordinaires existants, les droits préférentiels de souscription des autres actionnaires étant supprimés et ces autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe A à un prix d'émission par action ordinaire de Classe A d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) et reconnaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.), le gérant unique de la Société, rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant la limitation des droits préférentiels de souscription.

2. Augmentation du capital autorisé de la Société de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€12.487.251,25) des actuels deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille Euro (€ 299.574.000) à trois cent douze millions soixante et un mille deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€312.061.251,25) consistant en deux cent quarante-neuf millions six cent quarante-neuf mille et une (249.061.001) actions ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€1,25) et prise de connaissance et approbation du rapport fait par le conseil d'administration de Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.), le gérant unique de la Société, conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, concernant le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de Classe A de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires de Classe A existants.

3. Amendement en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de trois millions huit cent vingt-six mille Euro (€ 3.826.000) divisé en (i) deux millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.523.897) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et une (1) Action Illimitée, chacune d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25), l'ensemble de actions précitées étant entièrement libérée.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent douze millions soixante et un mille deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€312.061.251,25) supplémentaires consistant en deux cent quarante-neuf millions six cent quarante-neuf mille et une (249.061.001) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) par action.

Toutes les actions ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui, peut émettre de temps en temps des actions ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé supplémentaire, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seule les actionnaires ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentiel sur les actions ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, sauf si les actionnaires ordinaires de Classe A en question y ont renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentiel. Le droit préférentiel sur la souscription, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit préférentiel est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

5.3. La prime d'émission (s'il y en a) versée pour la souscription d'actions ordinaires de Classe B ne peut être distribuée qu'aux actions ordinaires de Classe B.»

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide l'augmentation du capital social émis de la d'un montant de quatre cent mille Euro (€ 400.000) d'actuellement trois millions quatre cent vingt-six mille Euro (€ 3.426.000) à trois millions huit cent vingt-six mille Euro (€ 3.826.000) par l'émission de trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe A à un prix d'émission par action ordinaire de Classe A d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25).

L'assemblée prend connaissance de, et approuve un rapport du conseil d'administration de Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.), le gérant unique de la Société, rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, concernant la limitation des droits préférentiels de souscription et décide que ce rapport est conforme à l'article 32-3 (5).

L'assemblée décide de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants relatifs aux actions ordinaires de classe A ainsi émises et note que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de préemption sur la souscription relative à cette émission d'actions ordinaires de classe A.

Chacune des trois cent vingt mille (320.000) nouvelles actions ordinaires de Classe A a été souscrite à un prix d'émission d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) et payé en espèces par les souscripteurs et dans les proportions indiquées ci-dessous, conformément à des bulletins de souscription qui sont signés par tous les comparants et par le notaire instrumentant et qui sont annexés au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions ordinaires de classe A souscrites	Prix de souscription (€)
BC European Capital VIII-1	22.085	27.606,25
BC European Capital VIII-2	21.415	26.768,75
BC European Capital VIII-3	22.036	27.545,00
BC European Capital VIII-4	28.302	35.377,50
BC European Capital VIII-5	28.302	35.377,50
BC European Capital VIII-6	28.054	35.067,50
BC European Capital VIII-7	28.054	35.067,50
BC European Capital VIII-8	27.831	34.788,75
BC European Capital VIII-9	28.054	35.067,50
BC European Capital VIII-10	27.706	34.632,50
BC European Capital VIII-11	16.698	20.872,50
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG	4.469	5.586,25
BC European Capital VIII-14	4.970	6.212,50
BC European Capital VIII-15	397	496,25
BC European Capital VIII-16	2.483	3.103,75
BC European Capital VIII-17	149	186,25
BC European Capital VIII-18	124	155,00
BC European Capital VIII-19	124	155,00
BC European Capital VIII-20	124	155,00
BC European Capital VIII-21	124	155,00
BC European Capital VIII-22	60	75,00
BC European Capital VIII-23	50	62,50
BC European Capital VIII-24	40	50,00
BC European Capital VIII-25	35	43,75
BC European Capital VIII-26	25	31,25
BC European Capital VIII-27	25	31,25
BC European Capital VIII-28	25	31,25
BC European Capital VIII-29	15	18,75
BC European Capital VIII-30	15	18,75
BC European Capital VIII-31	10	12,50
BC European Capital VIII-32	10	12,50
BC European Capital VIII-33	5	6,25
BC European Capital VIII-34	5	6,25
BC European Capital VIII-35SC	149	186,25
BC European Capital VIII-36SC	10	12,50
BC European Capital VIII-37SC	10	12,50
BC European Capital VIII-38SC	5	6,25
BC European Capital VIII-39SC	5	6,25
Bain Capital Brenntag Cayman L.P.	28.000	35.000,00
TOTAL	320.000	400.000,00€

Tous les souscripteurs sont ici représentés par Monsieur Pierre Stemper, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de ces paiements est fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé l'augmentation du capital autorisé de la Société de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€12.487.251,25) d'actuellement deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille Euros (€ 299.574.000) à trois cent douze millions soixante et un mille

deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€312.061.251,25) consistant en deux cent quarante-neuf millions six cent quarante-neuf mille et une (249.061.001) actions ordinaires de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25).

S'agissant de ladite création d'un capital autorisé de la Société, l'assemblée prend connaissance et approuve le rapport préparé par le conseil d'administration de Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.), le gérant unique de la Société, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, concernant le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de Classe A de la Société peuvent être émises, si elles sont émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver aucun droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée déclare que ledit rapport était conforme à l'article 32-3 (5).

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lisent désormais comme suit:

«5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de trois millions huit cent vingt-six mille Euro (€ 3.826.000) divisé en (i) deux millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.523.897) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et une (1) Action Illimitée, chacune d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25), l'ensemble de actions précitées étant entièrement libérée.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent douze millions soixante et un mille deux cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (€312.061.251,25) supplémentaires consistant en deux cent quarante-neuf millions six cent quarante-neuf mille et une (249.061.001) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) par action.

Toutes les actions ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui, peut émettre de temps en temps des actions ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé supplémentaire, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seule les actionnaires ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentiel sur les actions ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, sauf si les actionnaires ordinaires de Classe A en question y ont renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentiel. Le droit préférentiel sur la souscription, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit préférentiel est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

5.3. La prime d'émission (s'il y en a) versée pour la souscription d'actions ordinaires de Classe B ne peut être distribuée qu'aux actions ordinaires de Classe B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.300,-.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. TEMPER, P. SANTER, J. RAUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/5036. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026792/242/381.

(090029001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Luxholdco Gardien S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Luxholdco MOS S.C.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.136.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Luxholdco MOS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 141 136, incorporated pursuant to the deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 12th, 2008, number 2228. The articles of association have been amended for the last time on the 22nd of December 2008 pursuant to the deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 21st, 2009, number 129 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 3.30 pm CET by Ms. Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, residing in Luxembourg as chairman,

who appoints as secretary, Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, and the members of the board of the Meeting;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Luxholdco MOS S.C.A." into "Luxholdco Gardien S.C.A.";
2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by one hundred thirty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 133,400) to bring its current share capital from two million eight hundred sixty-six thousand six hundred United States Dollars (USD 2,866,600) to three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the issue of one hundred thirty-three thousand four hundred (133,400) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
4. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company; and,
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify the Company's name from "Luxholdco MOS S.C.A." to "Luxholdco Gardien S.C.A.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 1 of the articles of association is amended and now read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of Luxholdco Gardien S.C.A.".

Third resolution

The meeting resolves to increase of the share capital of the Company by one hundred thirty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 133,400) to bring its current share capital from two million eight hundred sixty-six thousand six hundred United States Dollars (USD 2,866,600) to three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the issue of one hundred thirty-three thousand four hundred (133,400) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The one hundred thirty-three thousand four hundred (133,400) shares newly issued have been entirely subscribed by ESO Luxco I S. à r.l., for an aggregate amount of six hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-one United States Dollars (USD 679,171), out of which one hundred thirty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 133,400) shall be allocated to the share capital and five hundred forty-five thousand seven hundred seventy-one United States Dollars (USD 545,771) to the share premium.

The one hundred thirty-three thousand four hundred (133,400) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of six hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-one United States Dollars (USD 679,171) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, paragraph 1st of Article 6 of the articles of association is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of three million United States Dollars (USD 3,000,000) represented by three million (3,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxholdco MOS S.C.A., constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141 136, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 septembre 2008, numéro 2228, les statuts ayant depuis été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 janvier 2009, numéro 129 (ci-après la "Société").

L'assemblée s'est ouvert à 3 heures 30, sous la présidence de Melle Anne-Sophie Tuffery demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-trois mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 133.400) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent soixante-six mille six cents Dollars des Etats-Unis (USD 2.866.600) à trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000) par l'émission de cent trente-trois mille quatre cents (133.400) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et,
5. Divers.

Ayant revu l'ordre du jour, l'assemblée demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Luxholdco MOS S.C.A." en "Luxholdco Gardien S.C.A."

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises, créent par les présentes une société sous la forme d'une société en commandite par actions, sous le nom de Luxholdco Gardien S.C.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent trente-trois mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 133.400) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent soixante-six mille six cents Dollars des Etats-Unis (USD 2.866.600) à trois millions Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000) par l'émission de cent trente-trois mille quatre cents (133.400) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Les cent trente-trois mille quatre cents (133.400) actions nouvellement émises ont été souscrites par ESO Luxco I S. à r.l., pour un montant total de six cent soixante-dix-neuf mille cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 679.171), duquel cent trente-trois mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 133.400) sont alloués au capital social et cinq cent quarante-cinq mille sept cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 545.771) sont alloués à la prime d'émission.

Les cent trente-trois mille quatre cents (133.400) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme de six cent soixante-dix-neuf mille cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 679.171) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000) divisé en trois millions (3.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et que sur demande de ce même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A-S. Tuffery, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. LAC/2009/6076. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028080/5770/147.

(090030481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

SF Motta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.705.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SF Motta S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026882/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 525.275,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.883.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009026883/242/13.

(090028810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Acorn (Luxco) 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.592.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2009:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026889/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Carestin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 56.396.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05/12/08 statuant sur les comptes clos au 31/12/07
Conseil d'Administration

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bernard Zeimet et non Jean Zeimet et de la société @Conseils Sàrl, arrivant à leur terme, l'assemblée générale des actionnaires à décider de procéder au renouvellement desdits mandats. Monsieur Angel Caschera ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Etienne Gillet en remplacement.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri,
- La société @Conseils Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri,
- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Read Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler. Il prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009027176/1137/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**TLW Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TLPR Sàrl).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 129.217.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2008

Première résolution

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 05 novembre 2008, les cessions de parts suivantes sont constatées par l'associé unique:

1. La cession par contrat sous seing privé datée du 05 novembre 2008 de 75 parts sociales par Monsieur Ludovic LO PRESTI, né à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52 rue de Vianden à la société anonyme TLW FINANCIAL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142951, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter.

2. La cession par contrat sous seing privé datée du 05 novembre 2008 de 50 parts sociales par Monsieur Ludovic LO PRESTI, né à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52 rue de Vianden à la société anonyme TLW INVESTMENT S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132546, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter.

Le capital social est désormais ainsi réparti:

- TLW FINANCIAL S.A.: 75 parts sociales
- TLW INVESTMENT S.A.: 50 parts sociales

Deuxième résolution

Monsieur Jérémy Windsinger, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter est nommé gérant unique de la société TLW LOGISTCS Sàrl pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2008.

Pour TLW LOGISTICS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009027234/8817/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04871. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Iminvest Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.758.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026891/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.277.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 janvier 2009

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WOLF INVESTMENT SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026894/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Acorn (Luxco) 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.593.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2009:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026921/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Oeste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.283.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 janvier 2009

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour OESTE INTERNATIONAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009026896/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître David Maria, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 11 février 2009, un extrait dudit document après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société anonyme Financière Fastbooking Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 133.759, a été constituée le 29 octobre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2943 du 18 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du même notaire du 26 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2980 du 17 décembre 2008 et par résolution du conseil d'administration de la Société constaté suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3031 du 29 décembre 2008.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 19.326.318,30 (dix-neuf millions trois cent vingt-six mille trois cent dix-huit euros et trente centimes) représenté par 21.473.687 (vingt et un millions quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes) chacune réparties en 8.538.430 (huit millions cinq cent trente-huit mille quatre cent trente) actions de classe 1 (les "Actions 1") et 12.935.257 (douze millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-sept) actions de classe 2 (les "Actions 2").

3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 304.108.388,10 (trois cent quatre millions cent huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros dix centimes) représenté par 173.212.148 Actions 1 et 164.686.061 Actions 2, d'une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes) chacune.

4. L'article 5 des statuts autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

5. Le 11 février 2009, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital autorisé conformément à l'article 5 des statuts de la Société d'un montant de EUR 86.400 (quatre-vingt-six mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 19.326.318,30 (dix-neuf millions trois cent vingt-six mille trois cent dix-huit euros et trente centimes) à EUR 19.412.718,30 (dix-neuf millions quatre cent douze mille sept cent dix-huit euros et trente centimes) par l'émission de 96.000 (quatre-vingt-seize mille) nouvelles Actions 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions 1 existantes.

6. Le Conseil d'Administration a accepté la souscription et la libération intégrale des 96.000 (quatre-vingt-seize mille) nouvelles Actions 1 par Mr. Francis Louis Passerini, né le 3 janvier 1968 à Upland, USA et résidant à Venezia-Mestre, Vicolo Luigi Capuana n° 8, Italie, en considération de l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible née à son profit contre la Société, et dont la valeur a été vérifiée dans un rapport d'évaluation par Facts Audit Services, réviseur d'entreprises, à la suite de la cession de la société MEC 314 S.R.L. dont il détenait 50% des actions à la Société.

7. La créance ainsi apportée par Mr. Francis Louis Passerini qui est par la présente à la libre disposition de la Société correspond au moins à la valeur des actions émises en contrepartie, ceci étant plus précisément indiqué dans le rapport d'évaluation établi par Facts Audit Services, et qui dispose en conclusion que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 96.000 actions de classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,90 chacune et des 96.000 bons de souscription d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacun à émettre en contrepartie".

8. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le capital social, souscrit et entièrement libéré est fixé à EUR 19.412.718,30 (dix-neuf millions quatre cent douze mille sept cent dix-huit euros et trente centimes) de sorte que l'article 5 § 1 des statuts de la Société, doit désormais avoir la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 19.412.718,30 (dix-neuf million quatre cent douze mille sept cent dix-huit euro et trente centimes) représenté par 21.569.687 (vingt et un millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes) (les Actions) réparties en 8.634.430 (huit million six cent trente-quatre mille quatre cent trente) actions de classe 1 (les Actions 1) et 12.935.257 (douze millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-sept) actions de classe 2 (les Actions 2)".

9. Le 11 février 2009, le Conseil d'Administration a également décidé, en respect des dispositions de l'article 5 des statuts, d'émettre 96.000 (quatre-vingt-seize mille) nouveaux bons de souscription d'actions 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes) ("BSA1").

10. Le Conseil d'Administration a accepté la souscription des 96.000 (quatre-vingt-seize mille) BSA1 par Mr. Francis Louis Passerini et le paiement intégrale au moyen de l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible née à son profit contre la Société, et dont la valeur a été établie dans un rapport d'évaluation par Facts Audit Services, réviseur d'entreprises, à la suite de la cession de la société MEC 314 S.R.L. dont il détenait 50% des actions à la Société.

11. La créance ainsi apportée par Mr. Francis Louis Passerini qui est par la présente à la libre disposition de la Société correspond au moins à la valeur des BSA1 émis en contrepartie, ceci étant plus précisément indiqué dans le rapport d'évaluation établi par Facts Audit Services, et qui dispose en conclusion que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 96.000 actions de classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,90 chacune et des 96.000 bons de souscription d'actions ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacun à émettre en contrepartie".

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la dite loi soient remplies.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: David Maria et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. LAC/2009/6071. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028052/5770/88.

(090030474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.307.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants en date du 30 janvier 2009

1. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Jean-Christophe DAUPHIN, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 3 février 2009.
Pour avis sincère et conforme
DFL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009026897/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.678.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour Zim Jamaica Maritime Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026899/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54332 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009027154/211/13.

(090029303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Orbi Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.524.

—
Extrait des résolutions prises dans la forme circulaire par les administrateurs restants en date 30 janvier 2009

M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Jean FELL, démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour avis sincère et conforme

ORBI HOLDING S.A.

Fortits Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026900/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.676.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour Zim Haifa Maritime Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026902/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.I. SM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027015/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.450.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour Zim Barcelona Maritime Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026904/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

—
Extrait de la décision de l'associé unique en date du 14 janvier 2009

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur Carmine Mandola, demeurant au 262, boulevard de Metz à F-54350 Mont Saint Martin, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 4 janvier 2009.

2) Monsieur Martin Goswami, demeurant à Riverview House, GB-KT1 4 BU Hampton Wick est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signatures

Le mandataire de la Société

Référence de publication: 2009026905/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Malvoisie S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.769.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 janvier 2009 au siège social

La séance est ouverte à 11:00 heures.

Administrateurs présents:

Madame Natacha STEUERMANN

Mademoiselle Andreea ANTONESCU

Monsieur Guillaume GROS

Ordre du jour:

1. Nomination du Président du Conseil d'Administration

Résolution:

Après consultations, les administrateurs présents décident de:

1. Nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration

La séance est levée à 11 heures 30.

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026978/322/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Esimole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.797.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026906/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

I.G. Axell Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.516.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026908/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 134.677.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour Zim Iberia Maritime Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026911/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Locluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.629.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16.01.2009 que:

- Monsieur Fabrizio CARUGATI, demeurant à Ch. des Clochettes 24, CH-1206 Genève, est nommé au poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Charles Bouillot, malheureusement décédé. Le mandat de Monsieur CARUGATI se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

- Monsieur Sergiu Nicolae NEGRU, demeurant à Mankool Road, Al Rafa Area, 205 Dream House Building, Bur.Dubai, UAE, est nommé au poste d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Charles Bouillot, malheureusement décédé. Le mandat de Monsieur Sergiu Nicolae NEGRU se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 06.02.2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009026990/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CARE Canadian Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.051.

Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 2. Januar 2009

Die Angaben betreffend folgende Verwaltungsratsmitglieder sind zu ändern:

GOTTSCHALK Heike, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

TING Josef, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

Die Angaben betreffend Frau HOLBACH Ulrike sind wie folgt zu ändern:

Ulrike HOLBACH verheiratet ALDER, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Was die Zeichnungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009026928/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of February

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, a Luxembourg private limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 69788, here represented by Mrs. Torugbene NAREBOR, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on February 6th, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Anglo Coal International S.à r.l.", having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, dated May 21st, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 604 of August 10th, 1999. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated April, 3rd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1324 of July, 8th, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at fifty million United States Dollars (USD 50.000.000.-) represented by one million (1,000,000) repurchasable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to restate the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:"

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "Anglo Coal International".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.

(d) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(e) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

5.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) represented by one million (1,000,000) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

- (b) Any repurchase by the Company of shares shall be done prorata in respect of all members; and
- (c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law , or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

- 7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.
- 7.2 If there is more than one member:
 - (a) The shares are freely transferable among members; and
 - (b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members in a members meeting representing at least three-quarters of the capital.
- 7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.
- 7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

- 8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.
- 8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.
- 8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

- 9.1 The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.
- 9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.
- 9.3 Subject to Article 9.4, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a member of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.
- 9.4 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.
- 9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated.

Art. 10. Procedure.

- 10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.
- 10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.
- 10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.
- 10.4 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.
- 10.5 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

- 11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:
 - (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
 - (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to

the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or

(d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors. The office of director or commissaire shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the members

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The members have full power to authorize or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the members in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of members representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.**

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s)

or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit le traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ANGLO AMERICAN Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69788, ici représentée par Madame Torugbene Narebor, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 6 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de "Anglo Coal International", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 604 du 10 août 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1324 du 8 juillet 2006.;

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 50,000,000.-) représenté par un million (1.000.0000) de parts sociales de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune.

III. L'Associée Unique décide de refondre les Statuts dans leur globalité et, pour autant que nécessaire, d'insérer ou de changer les intitulés des titres au sein des Statuts de façon à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante: "

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom "Anglo Coal International".

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété

intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(e) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables "Société de Participations Financières" pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans la forme prescrite par la Loi pour la modification des présents statuts.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 50,000,000 représenté par un million (1.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2 En cas de pluralité d'associés:

(a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés;
ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants. Le poste de gérant ou de commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créanciers ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables;

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplis par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas

atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année ("Exercice Social").

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: T. Narebor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. LAC/2009/6070. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028026/5770/523.

(090030437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Reed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 82.668.

Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 2. Januar 2009

Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Hauptversammlung die im Jahr 2010 statt findet erneuert:

GOTTSCHALK Heike, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

TING Joseph, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

Die Angaben betreffend Frau HOLBACH Ulrike sind wie folgt zu ändern:

Ulrike HOLBACH, verheiratet ALDER, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Was die Zeichnungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009026929/680/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

RECTIFICATIF

Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 14/04/2008 sous le numéro L080055274.07

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 11 décembre 2006 que:

1) Les actionnaires de la Société ont nommé les personnes suivantes au poste d'administrateur de la Société, avec effet en date du 11 décembre 2006 et pour une durée de quatre ans:

- Jurjan Wouda Kuipers, né le 2 octobre 1962 à Sneek (Pays-Bas), demeurant au 2 Anona Drive, 07458 Upper Sadle River, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;

- Alain Kinsch, né le 18 juin 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 30 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes, avec effet en date du 11 décembre 2006 et pour une durée de quatre ans:

- Thierry Bertrand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 17 mai 1962 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 14 rue Valentin Simon, L-2559 Luxembourg;

- Marc Schmitz, Expert-Comptable, né le 19 février 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant au 165, rue Principale, L-5366 Münsbach;

- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St Vith (Belgique), demeurant au 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel;

3) Les actionnaires de la Société ont accepté la démission des personnes suivantes du poste d'administrateur de la Société, avec effet en date du 11 décembre 2006:

- Katrin Lakebrink, demeurant au 26 Markusberg, D-54293 Trèves, Allemagne;

- Jean-Michel Pacaud, demeurant au 27 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Il est rappelé que Michael Ferguson, Bernard Lhoest et Frank Muntendam ont été nommés au poste d'administrateurs de la Société pour une durée de 4 ans lors de l'assemblée générale tenue le 21 octobre 2004, que le mandat d'adminis-

trateur de Raymond Schadeck, a été renouvelé le 1^{er} Juillet 2006, pour une durée de 6 ans et que Frank Muntendam réside désormais au 78, Bemelerweg, NL-6226 HB, Maastricht, Pays-bas.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 11 décembre 2006 que le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Thierry Bertrand;
- Michael Ferguson;
- Alain Kinsch;
- Bernard Lhoest;
- Frank Muntendam;
- Raymond Schadeck;
- Marc Schmitz;
- Werner Weyand;
- Jurjan Wouda Kuipers.

5) En outre, il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2007 que le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé comme suit; ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008:

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026937/556/55.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04030. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Tel & T International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 34.093.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009027050/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05413. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.478.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2008

En date du 6 novembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la nomination, avec effet au 6 novembre 2008, de Monsieur Richard Pelly, European Investment Fund, 96, boulevard Konrad Adenauer, L - 2968 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009026946/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 février 2009:

1. Le nombre de gérants a été réduit de 5 à 4.
2. D'accepter la démission de M. Jaap Meijer, gérant de catégorie A, avec effet au 28 février 2009.
Depuis cette date (28 février 2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes
Dr. Mathias Hing,
Dr. Ion Florescu
M. Brian McMahon
Mme. Esther Raudszus.

Pour Adler Toy Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026940/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Stahl Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.051.

—
EXTRAIT

La Société informe que M. Dirk Jan van Ommeren., gérant unique de la Société, a changé d'adresse professionnelle pour résider désormais au Rembrandt Tower, 22nd floor, Amsteplein 1, Amsterdam, 1096 HA, Pays-Bas.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009026954/7665/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.595.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2009

1. Madame Adriana DE ALCANTARA a démissionné de son mandat de gérante.

2. La société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 143 007, ayant son siège social à L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, 2, rue de la Paix, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027053/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Durante Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 janvier 2009.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sarl, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/04/2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. Dom-Com Sarl, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DURANTE BUSINESS S.A.

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009026960/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Print Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 64, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 10.194.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment approuvée par les associés intervenue le 11 février 2009, le capital social fixé à 49.700,- EUROS, représenté par 2002 (deux mille deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 24,8252 EUR, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

Monsieur Roger WILDSCHUTZ

Deux mille deux parts sociales 2002

Total: Deux mille deux parts sociales 2002

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2009026972/514/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Nivalex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 61.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009027140/227/12.

(090029380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Rexel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 107.335.000,00.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 47.598.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion des actionnaires de la Société tenue en date du 9 septembre 2008 que:

- l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Hubert Salmon de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société en date du 9 septembre 2008.

- l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Götz Ganghofer, ayant son adresse privée à 82049 Pullach (Allemagne), 5 Fritz-Gerlich-Strasse, en date du 9 septembre 2008 en tant qu'administrateur de la société pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026980/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009027164/242/13.

(090028812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Extrait des signatures autorisées au 5 janvier 2009

Gérants de la Société

- M. Eric MAGRINI
- M. Paul MARX

- M. Hans de GRAAF
- M. Arnaud SCHREIBER
- M. Gérard BIRCHEN
- M. Benoît NASR
- Mme Virginie DOHOGNE
- M. Philippe TOUSSAINT
- M. Pietro LONGO
- M. Xavier SOULARD
- M. Hugo FROMENT
- M. Jean-Christophe DAUPHIN
- M. Michel JENTGES
- M. Jean-Marc DELMOTTE

Fondés de pouvoir de la Société

- Mme Monique JUNCKER
- Mme Ann MERTENS
- M. Raphaël ROZANSKI
- M. Benoît LEJEUNE
- Mme Ruth BRAND
- Mme Nancy BLEUMER
- M. Jacques CLAEYS
- M. David SANA
- M. Vincent TUCCI
- M. David GIANETTI
- M. Jacob HOOGENBOOM
- M. Mounira MEZIADI
- M. David CATALA
- Mme Tazia BENAMEUR
- M. Georges SCHEUER

Les gérants et les fondés de pouvoir résident tous professionnellement à L-J331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par les signatures conjointes d'un gérant et d'un fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 13 janvier 2008
Pour le compte des gérants
Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009026983/29/48.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10358. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Lankos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.303.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès de verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2009 que:

1. Monsieur Herman MOORS actuellement administrateur a été nommé président du conseil d'administration.
2. Les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:
 - Monsieur François BOURGON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3 Rue Belle-Vue, L-1227;
 - Monsieur Herman MOORS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Avenue de la Faïencerie L-1510;
 - Monsieur Maurice Thomas GREIG, employé privé, demeurant professionnellement à Londres, 92, Studio 3 Lots Road, GB-SW10 0QD.

Est réélu commissaire pour la même période:

- MAYFAIR TRUST S.à.r.l.

3. Suite un changement d'adresse:

MAYFAIR TRUST S.à.r.l. est domicilié au 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009026984/6565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04633. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Echolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 7.256.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 janvier 2009:

Démision de Monsieur Freddy ZWAKHOVEN en tant qu'administrateur.

Nomination de Monsieur Bob CUYVERS, né le 14 janvier 1981 à B-Houthalen, demeurant à B-3530 Houthalen-Helchteren, 57, Bronweg, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 06/02/09.

pour ECHOLUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026988/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sarigan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.854.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Janvier 2009 que:

Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable et président du conseil d'administration, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Été nommé également Président du conseil d'administration Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Est réélu commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui tiendra en 2015:

- MAYFAIR TRUST Sarl, 1 rue de Glacis L-1628 Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009026994/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Solar Interactive, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mai 2004

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027020/1089/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 87.411.

Constituée par devant Me Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C no 1142 du 29 juillet 2002, modifiée par devant le même notaire en date du 9 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 655 du 5 juillet 2005, modifiée par devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2088 du 28 août 2008.

Suite à la décision collective du 10 avril 2008, la société Mazars S.A., avec siège social au 10A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 56.248, est nommée réviseur externe des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 06 février 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour WUST CONSTRUCTION LUXEMBOURG S.à.r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026989/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Geoson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.716.

Im Jahre zweitausendundneun, den zwölften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert.

Sind erschienen:

1. Herr Georges Origer, ingénieur industriel, wohnhaft in L-9124 Schieren, 32, rue Lehberg,
2. Herr Rainer Klöppner, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54329 Konz, Im Weierberg 3 (Deutschland).
3. die anonyme Gesellschaft ENECO SA, mit Gesellschaftssitz in L-5326 CONTERN, 22, rue Edmond Reuter eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 72.529,
gegründet unter der Firmenbezeichnung GEPRO SA gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank MOLLITOR, mit Amtssitz in Düdelingen, am 22. November 1999,
veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 11. Januar 2000, Nummer 30, Seite 1.423, deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und letztmalig am 27. Dezember 2004, gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 13. Mai 2005, Nummer 46, Seite 21.397, hier vertreten durch Herrn Georges ORIGER und Herrn Rainer Klöppner, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, gemäss der ausserordentlichen Generalversammlung die im Anschluss der Gründung der Gesellschaft am 22 November 1999 stattfand, welche Generalversammlung befand, dass für alle Geschäfte welche den Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) überschreiten, es der gemeinsamen Unterschrift von zwei Geschäftsführern bedarf.

Welche Komparenten sub 1 und sub 2 erklären die alleinigen Gesellschafter folgender Gesellschaft zu sein: die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEOSON S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter der Nummer B 89.716, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven, am 24. Oktober 2002,

veröffentlicht im Mémorial C, am 5. Dezember 2002, Nummer 1734, Seite 83.225,

deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und letztmalig am 13. April 2007, gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 26. Juni 2007, Nummer 1.264, Seite 60.629.

Anteilsübertragung

1. Andurch überträgt Herr Georges Origer, vorgeannt, unter Gewährung aller üblichen und gesetzlichen Rechten, fünfzig Anteile der Gesellschaft GEOSON S.à r.l. an die anonyme Gesellschaft ENECO SA, vorbenannt und welche Komparentin dies annimmt.

Diese Anteilsübertragung erfolgt zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

2. Andurch überträgt Herr Rainer KLÖPPNER, vorgeannt, unter Gewährung aller üblichen und gesetzlichen Rechte, fünfzig Anteile der Gesellschaft GEOSON S.à r.l. an die anonyme Gesellschaft ENECO SA, vorbenannt und welche Komparentin dies annimmt.

Diese Anteilsübertragung erfolgt zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Art. 1690 des Zivilgesetzbuches. In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft GEOSON S.à r.l. nehmen die vorgeannten Herren Georges Origer und Rainer Klöppner die vorgeannte Abtretung von hundert (100) Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung beschliessen die beiden vorgeannten alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft GEOSON S.à r.l. den Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250,-).

Sämtliche Geschäftsanteile werden von der anonymen Gesellschaft ENECO SA gezeichnet."

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf achthundert Euro (800,- Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redange/Attert, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Origer, Klöppner, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 février 2009. Relation: RED/2009/162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 18 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009027371/7851/63.

(090029909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Independent Business Consulting (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.651.

Les soussignés:

a) Monsieur Frédéric WAGNER, administrateur de sociétés, né à Esch/Alzette, le 12 janvier 1950, demeurant à CH-8053 Zurich, Drusbergstrasse 54 (Suisse);

- b) Monsieur Marc J. A. HILBERT, demeurant à L-5760 Hassel, 13 rue de Weiler-la-Tour;
c) Monsieur Ami Moshe TOREN, demeurant à CH-8002 Zurich, 35, Hugelstrasse 13 (Suisse).

Agissant en leur qualité de seuls et uniques membres du conseil d'administration de la société INDEPENDENT BUSINESS CONSULTING(S.A) avec siège social à L-6944 Niederanven, 15, rue Dicks, non encore inscrite au RCS à Luxembourg,

décident par la présente de nommer Monsieur Frédéric WAGNER, prénommé, à la fonction d'administrateur délégué de la société.

Senningerberg, le 9 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009026998/202/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11095. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ArcelorMittal WireSolutions, Société Anonyme.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 5.789.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 4 décembre 2008

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal Macault, administrateur.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Emile Glodt

Marc Schroeder

Claude Wilwers

Bissen, le 4 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Claude Wilwers / Emile GLODT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026995/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02420. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Tel & T International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 34.093.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009027055/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05415. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Amcon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.503.

Par résolutions signées en date du 27 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 28 janvier 2009

- Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 28 janvier 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027000/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03634. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

FZH-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 144.766.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Januar

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

1.- Frau Renate Susanna HEINZ, geboren am 1. November 1958 in Neuerburg (D), wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Marktstein 2.

Diese Komparentin, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Herstellung von Einzel- und Serienteilen für den Bereich Maschinenbau, Sondermaschinenbau und Feinmechanik sowie der Handel mit derartigen Teilen;
- die Entwicklung, Konstruktion und Montage von Sondermaschinen sowie deren Wartung und Reparatur;
- die Erbringung von Beratungsdienstleistungen im Bereich Maschinenbau, Sondermaschinenbau und Feinmechanik;
- die Herstellung von und der Handel mit Schusswaffen sowie Munition und Zubehör.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „FZH-Lux“ S.ä r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-€) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-C).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte

veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Tagesordnungspunkte der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muss ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bestimmungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

1) Frau Renate Susanna HEINZ, vorbenannt, hundert Anteile	100
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölf-tausendfünf hundert Euro (12.500.-Euro) zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.100.-€.

Außerordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9940 Beiler, Hasselt 1
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Georg Wilhelm HEINZ, geboren am 18. März 1957 in Prüm (D), wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Markstein 2.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers Herr Georg HEINZ, vorbenannt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Heinz, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 janvier 2009 - WIL/2009/59 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 4. Februar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009026729/2724/120.

(090029122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Saja International S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 78.684.

— AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., mit Sitz in L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 15. November 2007, einregistriert in Echternach, am 20. November 2007, Relation: ECH/2007/1441, geht hervor dass:

- 1) die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars geendet haben.
- 2) - Herr Rainer BOHLEN jun., Ingenieur, wohnhaft in D-54662 Speicher, Christoph Olk Weg 1,
- Herr Reinhard SCHULZ, Dipl. Finanzwirt (FH) / Steuerberater, wohnhaft in D-54636 Dahlem, Am Kreuzberg 5,
- Herr Joseph HUYNEN, Rentner, wohnhaft in L-9227 Diekirch, 6, Esplanade,

zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt wurden, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Rainer BOHLEN jun., Ingenieur, wohnhaft in D-54662 Speicher, Christoph Olk Weg 1, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurde, welcher gemäss Artikel 12 der Statuten die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

3) Herr Rainer BOHLEN sen., Schmiedemeister, wohnhaft in D-54662 Speicher, Herforster Str. 4, zum Kommissar der Gesellschaft ernannt wurde, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Echternach, den 18. Februar 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009027003/201/25.

(090029229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

L'Alsacienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 67.196.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026810/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Rilease Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.765.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Alexander BONETSMÜLLER, Kaufmann, geboren am 3. Februar 1968 in Stolberg (D) wohnhaft in D-52379 Langerwehe, Schönthalerstraße 45,

Dieser Komparent erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch den Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Programmierung und der Vertrieb von EDV-Software.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „Rilease Software S.à r.l.“ an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf 12.500.-€ (zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je € 125.-(hundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei vom alleinigen Gesellschafter veräußert werden.

Bei mehreren Gesellschaftern, können die Gesellschaftsanteile frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat gilt seine alleinige Unterschrift als bindend für die Gesellschaft; im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur dann gefasst werden wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Geschäftsführer können auch per Telefon oder auch auf anderem Wege beraten und abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsführer auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, nach Beratung letzterer via Telefon oder auf anderem Wege. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst wenn ein oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse wahr, welche der Gesellschafterversammlung obliegen.

Bei mehreren Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Tagesordnungspunkte der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, ist die Geschäftsführung dazu verpflichtet, ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Das gesamte Stammkapital, 100 (hundert) Anteile wird vom alleinigen Gesellschafter, Herrn Alexander BONETS-MÜLLER, vorerwähnt, übernommen und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von € 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000.-€

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2009.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach, 30 Duarrefstrooss
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr David PSIUK, IT-Kaufmann, geboren am 8. Oktober 1974 in Tichau (D), wohnhaft in D-52538 Gangelt, Schümm 18.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzel Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Bonetsmüller, D. Psiuk, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 janvier 2009 - WIL/2009/52 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 3. Februar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009026730/2724/123.

(090029119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Isoport S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.316.

EXTRAIT

Avec effet au 11 février 2009, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme ISOPORT S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain LAM, Patrick MOINET et Bruno BEERNAERTS ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S, 7th Street, NV-89101 Las Vegas, a donné sa démission en tant que Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Fidei Fiduciaire S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009027014/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Piomfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.181.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIOMFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027016/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 2 avril 2007, entre la Société à Responsabilité Limitée TQ4 S.à r.l., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 11 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009027018/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

NTR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.548.

Extract of the resolutions taken by circular vote by the Board of Managers on 6/2/2009

- The registered office of the company be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The professional address of the following Managers be modified as follows:

* Mr Alain RENARD, Private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mrs Corinne BITTERLICH, Legal Adviser, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2089 Luxembourg.

Certified true,

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance le 6/2/2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des Gérants est modifiée de la manière suivante:

* M. Alain RENARD, employé privé, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mme Corinne BITTERLICH, Conseiller juridique, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié conforme

NTR FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009027012/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009027158/220/12.

(090029413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009027171/242/13.

(090028875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.279.854,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009027174/242/13.

(090028987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.
